



**AVIS DE MISE A DISPOSITION
DU PUBLIC commune de
SERNHAC
Modification simplifiée N°2 du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)**

Le public est informé que, par arrêté N° 2018-172bis du 07/12/2018 enregistré en Préfecture le 14/12/2018, Monsieur le Maire de Sernhac a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que par délibération du 17 décembre 2018 le Conseil Municipal de Sernhac a défini les modalités de mise à disposition du public.

**Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Sernhac du 04 février 2019 au 06 mars 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :
Du Lundi au Vendredi de : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00**

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.